



Concertation préalable

Du 9 avril au 19 juin 2026

CAHIER ACTEUR DE LA COMMUNE DE LE SOLER

EN BREF.

LNMP PHASE 2 ENTRE MONTPELLIER ET PERPIGNAN ET SON PROJET DE CONTOURNEMENT OUEST DE PERPIGNAN

La commune du Soler tient à réaffirmer avec clarté sa position dans le cadre de la concertation préalable relative à la phase 2 de la Ligne Nouvelle Montpellier-Perpignan (LNMP). Elle soutient pleinement la réalisation de cette infrastructure ferroviaire structurante, attendue depuis de nombreuses années et indispensable au développement économique, à l'amélioration des mobilités, au report modal vers le rail ainsi qu'à la transition écologique de notre territoire. La commune est favorable à la LNMP.

En revanche, la commune s'oppose au projet de contournement Ouest de Perpignan tel qu'il est actuellement présenté. Cette opposition ne constitue pas un refus de principe du développement ferroviaire, mais repose sur l'absence de démonstration objective, actualisée et transparente de la nécessité réelle de cet ouvrage, ainsi que sur l'insuffisance des études permettant d'en mesurer les conséquences pour les territoires concernés.



Concertation garantie par



Située au cœur de la plaine du Roussillon, à quelques kilomètres à l'ouest de Perpignan, la commune de Le Soler compte près de 8 000 habitants et constitue l'une des communes dynamiques de la première couronne de l'agglomération perpignanaise. C'est la première ville de la vallée de la Têt.

Bénéficiant d'une position stratégique entre les principaux axes de communication du département, Le Soler allie un cadre de vie résidentiel attractif, un tissu économique diversifié qui participe à l'identité de son territoire. Son développement s'inscrit dans un environnement marqué par la vallée de la Têt, les paysages de la plaine du Roussillon et une forte connexion aux bassins d'emploi et de services de Perpignan.

La ville du SOLER connaît depuis deux décennies une mutation économique profonde et est devenue un pôle d'attractivité résidentielle et d'activités innovantes. Les industries culturelles et créatives, la formation, le numérique occupent une place croissante de notre territoire. Le Soler est la cité Digitale des Pyrénées-Orientales.

Cette situation fait du Soler un territoire particulièrement concerné par les enjeux de mobilité.

Contact :

Mme Armelle REVEL-FOURCADE

Maire
Vice Présidente de PMMCU
Conseillère Départementale

Mairie de LE SOLER
Place André Daugnac
66270 LE SOLER
04.68.92.10.12

Mail : secretariatdgs@lesoler.com

OUI pour la LNMP Montpellier Perpignan, NON au contournement Ouest de Perpignan

1- Une Justification du contournement Ouest de Perpignan qui demeure insuffisante

À ce stade de la concertation, la commune constate qu'aucune étude indépendante et contradictoire n'a démontré de manière incontestable la saturation effective du réseau ferroviaire entre Béziers et Perpignan. Les collectivités concernées (Toulouges, Peyrestortes, Baixas, Espira de l'Agly, Baho, Villeneuve-la-Rivière, Opoul périllos, Le Soler), ne disposent pas davantage d'éléments permettant d'établir la saturation de la gare de Perpignan ou de justifier la nécessité d'un nouvel itinéraire de contournement à l'Ouest de l'agglomération.

Par ailleurs, les objectifs exacts de cette infrastructure demeurent imprécis. Les besoins réels en matière de transport de voyageurs, de développement du fret ferroviaire et de circulation future des trains n'ont pas été présentés de manière suffisamment détaillée pour permettre aux élus et à la population d'apprécier la pertinence du projet.

Dans ces conditions, la commune de Le SOLER considère qu'il est prématuré d'engager un projet dont le coût est estimé à **près de 800 millions d'euros** sans disposer au préalable de toutes les études permettant de démontrer son utilité publique réelle et son caractère indispensable.

2- Des impacts majeurs pour le territoire du Soler

La commune de Le Soler présente une situation particulière au sein du département puisque le tracé envisagé traverse directement son territoire urbanisé. C'est la seule commune à être dans ce cas sur sa partie urbanisée.

Contrairement à d'autres communes concernées principalement par des espaces naturels ou agricoles, le projet viendrait ici s'insérer au contact immédiat des zones habitées et du tissu urbain existant, coupant des routes, des canaux et une ligne ferroviaire.

• Des Impacts urbains

Le contournement Ouest créerait une nouvelle coupure physique au sein de la commune. Il risquerait de fragmenter davantage le territoire communal, de compliquer les liaisons entre les quartiers et de remettre en cause la cohérence des projets d'aménagement futurs.

Cette infrastructure pourrait constituer une barrière durable au développement urbain harmonieux du Soler et générer des contraintes importantes pour les déplacements quotidiens des habitants.

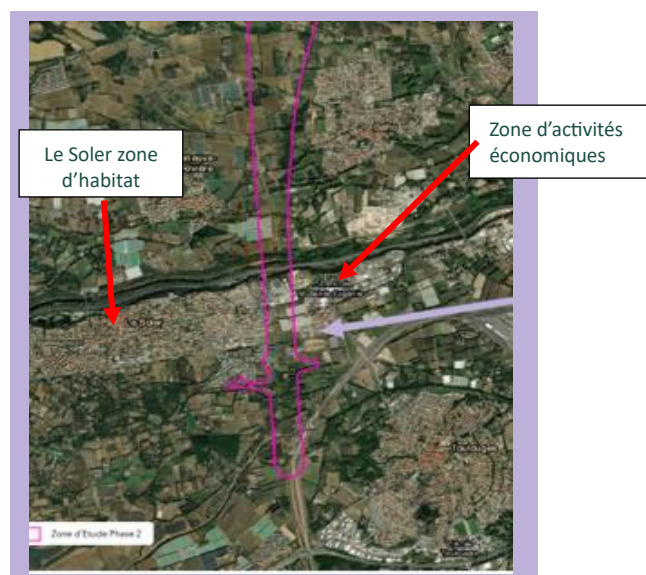
• Des Impacts sur nos populations et sur le cadre de vie des Solériens

Les riverains seraient directement exposés aux nuisances liées à l'exploitation ferroviaire : bruit, vibrations, modification du paysage quotidien et dégradation potentielle de la qualité de vie. Les habitants concernés doivent bénéficier d'une évaluation précise des incidences du projet et de garanties fortes quant à leur protection.

• Des impacts Economiques de notre zone d'Activités Economiques de Sainte-Eugénie et une atteinte à son développement

Le projet de contournement Ouest de Perpignan soulève également de fortes inquiétudes quant à ses conséquences économiques pour la commune du Soler.

Le tracé envisagé viendrait s'intercaler entre le tissu urbain de la commune situé à l'Ouest et sa principale zone d'activités économiques située à l'Est.



Cette configuration créerait une nouvelle fracture territoriale susceptible d'affecter durablement le fonctionnement et le développement de ce secteur stratégique pour l'économie locale.

La zone d'activités du Soler constitue aujourd'hui un pôle majeur d'emplois, d'entreprises, de commerces et de services. Elle participe activement à l'attractivité économique de la commune et de l'ensemble du territoire intercommunal. L'insertion d'une infrastructure ferroviaire de cette ampleur entre la ville et cette zone pourrait complexifier les accès, allonger les temps de déplacement, générer des contraintes nouvelles pour les salariés, les entreprises, les transporteurs et les usagers, et remettre en cause certaines perspectives d'extension ou d'aménagement futures et porter atteinte à la dynamique économique.

Il serait opportun pour la commune que **soit réalisé une étude socio-économique** détaillée évaluant les conséquences du projet sur la zone d'activités du Soler, l'emploi local, l'attractivité économique du territoire, les flux de marchandises et les conditions d'accès des entreprises et des salariés.

• Des Impacts Hydrauliques et hydrogéologiques

La commune attire également l'attention sur la présence de nappes phréatiques, de veines d'eau souterraines et d'exutoires naturels qui participent à l'équilibre hydraulique du territoire.

Toute infrastructure de cette ampleur est susceptible de modifier durablement ces circulations d'eau d'Est et Ouest notamment et d'affecter la ressource en eau.

Dans un contexte de changement climatique et de tension croissante sur la ressource en eau, toute modification des circulations hydrauliques souterraines pourrait avoir des conséquences durables sur l'équilibre du territoire.

Les incidences potentielles du projet sur les écoulements naturels, la recharge des nappes et la gestion des eaux pluviales doivent faire l'objet d'analyses approfondies avant toute décision.

La préservation de ces richesses naturelles devra constituer un enjeu majeur dans l'étude et la conception de tout projet d'aménagement.

• Des Impacts Environnementaux et paysagers

Ce contournement traverserait des espaces présentant des enjeux environnementaux et paysagers importants. Au-delà des emprises directes, il convient d'évaluer les effets sur la biodiversité, les continuités écologiques, les paysages du Roussillon et les équilibres naturels du secteur. Les mesures d'évitement, de réduction et de compensation ne peuvent être définies sans études approfondies.

• Des Impacts Agricoles

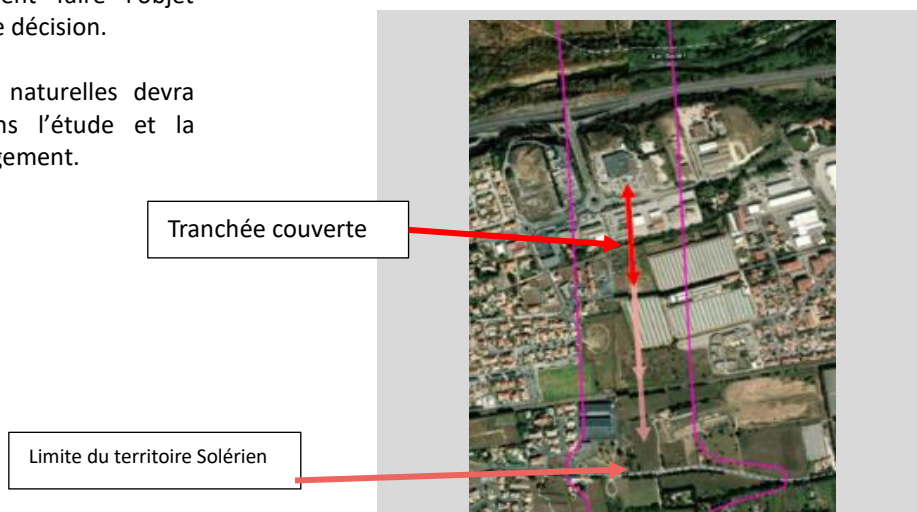
Le territoire du Soler est caractérisé par la présence d'espaces agricoles qui participent à l'économie locale, à la préservation des paysages et à l'identité du territoire. Le tracé envisagé entraînera une consommation de terres agricoles, aujourd'hui en activité pour certaine.

3- Les exigences de la commune avant toute décision

La commune du Soler demande que toute décision relative au contournement Ouest soit précédée d'un programme complet d'études indépendantes, transparentes et contradictoires permettant d'éclairer objectivement le débat public.

Ces études devront notamment porter sur :

- la saturation réelle et prévisionnelle de la ligne existante entre Béziers et Perpignan ;
- la capacité actuelle et future de la gare de Perpignan ;
- les perspectives réelles de développement du trafic voyageurs et du fret ferroviaire ;
- L'analyse comparative de scénarios alternatifs permettant d'optimiser les infrastructures existantes ;
- les impacts urbains sur la commune du Soler et les mesures nécessaires pour maintenir les continuités territoriales ;



- les nuisances acoustiques et vibratoires pour les populations ;
- les conséquences agricoles et foncières ;
- les impacts environnementaux et paysagers ;
- les impacts hydrauliques et hydrogéologiques sur les nappes, les exutoires, les veines d'eau souterraines et les écoulements naturels ;
- les effets cumulés du projet avec les autres infrastructures existantes ou programmées sur le territoire.
- Les conséquences du projet sur la Zone d'activités économiques du SOLER sur l'emploi, l'attractivité etc.....

4- Les garanties attendues en cas de réalisation du projet

Dans l'hypothèse où la nécessité du contournement Ouest de Perpignan serait démontrée à l'issue d'études objectives, indépendantes et transparentes, la commune du Soler considère que des garanties exceptionnelles devront être apportées afin de préserver la qualité de vie des habitants, l'équilibre urbain, le développement économique, les espaces agricoles et l'environnement communal.

Compte tenu de la situation particulière du Soler, dont le territoire serait directement traversé par cette ligne ferroviaire, la commune exige que le tracé soit **intégralement enterré sur toute la traversée de son territoire communal**.

L'enfouissement complet constitue la seule solution permettant de limiter durablement les nuisances sonores et vibratoires, de préserver les continuités urbaines, de maintenir les liaisons entre les différents quartiers de la commune et sa zone d'activités économiques. L'emprise située au-dessus de l'ouvrage enterré devra faire l'objet d'un traitement paysager exemplaire avec une végétalisation du linéaire concerné.

La commune du Soler a demandé au SNCF Réseau, lors de la réunion sur l'atelier Focus relatif au contournement du 06 mai dernier, des photos d'intégration paysagère de la ligne enterrée.

La commune demande, avant toute décision définitive sur le projet, des **études d'insertion détaillées, accompagnées de vues d'intégration paysagère, de coupes topographiques et de modélisations en trois dimensions** sur l'ensemble du linéaire traversant son territoire. En effet, ces documents pourront permettre aux élus, aux habitants et aux acteurs du territoire de mesurer concrètement l'impact réel de l'infrastructure sur leur cadre de vie et de connaître précisément les niveaux altimétriques du projet par rapport au terrain naturel existant.

Avec ces documents la commune se donnera les moyens d'évaluer précisément les conséquences du projet sur son territoire.

CONCLUSION

La commune du Soler réaffirme donc son soutien à la réalisation de la Ligne Nouvelle Montpellier-Perpignan, projet essentiel pour l'avenir du territoire catalan. Toutefois, elle considère que le contournement Ouest de Perpignan ne peut être engagé en l'état actuel du dossier. L'absence de démonstration claire de son utilité, l'insuffisance des études disponibles et les impacts potentiellement majeurs pour la population imposent la plus grande prudence.

La commune demande que la concertation se poursuive sur la base de données objectives, d'études complémentaires approfondies et d'une véritable prise en compte des enjeux humains, urbains, agricoles, environnementaux et hydrauliques qui concernent directement les habitants du Soler. Cette démarche est la seule susceptible de garantir un aménagement du territoire équilibré, responsable et accepté par les populations concernées.

